

LA DEFENSE



DGMR
Systems Division
Unité Transport Bruxelles
(UTB)

Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	13 NOV. 2012
OUT	
Comd	RSM
S1	SSM
S2-S3	Srt
S4	SLPPT 08
ASE	UTE 06
Fac Mgt	Mess 4100
Infra	ROLIN
TSS CIS	

Le : 2 NOV. 2012

Mits: *12* 00556269
Pages: 1/2

Au Comd Bn Qg EM Def-QRE/TSS Evere
SLPPT 8

Objet : Rapport d'inspections réglementaires d'engins dangereux.

Ref : DGMR-SPS-PRPER-PMRS-001.

1. Une inspection réglementaire des engins dangereux de votre unité a eu lieu le 08 novembre 2012.
2. L'Ann A reprend le PV global des inspections effectuées.

Daniel VANHAEBOST
Major
Directeur

Info : Adjt Binon

Correspondant : Dominique CLARIN
Adjudant
Tel : 02/755.56.65 ou 9-2320-5665
Fax : 02/755.56.86 ou 9-2320-5686
E-mail : Dominique.Clarin@mil.be

Direction Générale Material
Resources
Systems Division
Unité Transport Bruxelles
Quartier Major HOUSIAU
Martelarenstraat, 181
1800 VILVOORDE

.be

Unité inspectée : TSS Evere Date de l'inspection : 08 novembre 2012

PROCES-VERBAL GLOBAL

En vertu de l'article 14 du Chap. IV du Titre II du code sur le bien-être au travail (AR 3 Mai 1999), le présent document sera porté à la connaissance du comité pour la prévention et protection au travail, lors de la prochaine réunion.
Ce rapport ne peut être reproduit et diffusé qu'avec l'accord de l'Agent-visitateur et que par page complète

N° PV	Sv concerné	Type d'appareil	Marque	N° Immatr	Conclusion
12/ANN/001	B2	TRANSPALETTE	MIC	6084466	A
12/ANN/002	B2	TRANSPALETTE	/	Dep Mat 2	A
12/ANN/003	B2	TRANSPALETTE	OMG	08031007-4/098	A
12/ANN/004	B2	Elévateur à fourches manuel	JUNGHEINRICH	V28581	A

Dominique CLARIN
 Adjoint
 Inspecteur Engins Dangereux

Conclusion A : Lors de l'examen de l'appareil rien d'anormal n'a été constaté. L'appareil peut-être maintenu en service.
 B : L'appareil peut être maintenu en service. Il faut cependant remédier aux manquements constatés le plus vite possible.
 C : L'utilisation sûre de l'appareil n'est plus assurée en raison des manquements constatés. L'appareil ne peut être maintenu en service.